



## DEMANDE D'ADHÉSION – BÉNÉVOLE NON-MEMBRE

Code iMIS	
-----------	--

Veillez remplir **TOUTES LES PARTIES** de ce formulaire, le signer et le dater. Note : Le fait de remplir ce formulaire **ne fait pas** de vous un membre des Guides du Canada.

Pour travailler bénévolement comme **assistante dans une unité** (bénévole aidant régulièrement dans une unité, dans un camp ou lors de sorties) ou **trésorière** (bénévole gérant de l'argent appartenant aux Guides du Canada) vous êtes tenue de soumettre une attestation de vérification de casier judiciaire. Si vous désirez travailler bénévolement uniquement à titre de **personne-ressource locale** pour une unité ou un groupe guide (bénévole qui se voit confier des renseignements personnels concernant les participantes d'un groupe, les activités ou le programme), vous n'êtes pas tenue de soumettre une attestation de vérification de casier judiciaire.

Je désire travailler bénévolement comme :

assistante dans une unité  trésorière  personne-ressource locale  autre \_\_\_\_\_

### **PARTIE A : Renseignements aux fins de communication**

Prénom : _____	Nom de famille : _____	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si vous êtes un bénévole masculin
Adresse : _____	Ville : _____	Prov. : _____ Code postal : _____
Courriel : _____		
Tél. – résidence : (____) _____	travail : (____) _____	cellulaire : (____) _____
<b>Personne à aviser en cas d'urgence : (facultatif)</b>		
Prénom : _____	Nom de famille : _____	
Tél. – résidence : (____) _____	travail : (____) _____	cellulaire : (____) _____

### **PARTIE B: Information sur le bénévolat**

Je désire travailler bénévolement auprès de l' (des) unité(s) suivante(s) ou du conseil suivant : (Si vous ne connaissez pas le nom, demandez-le à la responsable avec qui vous travaillez.)	
Unité(s) : (s'il y a lieu – exemple 2 <sup>e</sup> unité de Sparks d'Edmonton) :	
Secteur :	Région :
Collectivité administrative :	

### **Attestation de vérification de casier judiciaire (*obligatoire pour les assistantes dans les unités et les trésorières*)**

jointe et remplie dans les six derniers mois  versée dans les dossiers des GGC

**Adhésion antérieure :** Avez-vous déjà été membre des Guides du Canada?

Non  Oui. Quand? \_\_\_\_\_ Où? \_\_\_\_\_ Code iMIS (si connu) \_\_\_\_\_

### **PARTIE C : Engagement de non-divulgence**

Dans le cadre de mon bénévolat au sein des Girl Guides of Canada-Guides du Canada (GGC), il est possible que j'aie accès à des renseignements et documents confidentiels pouvant inclure, sans s'y limiter, des renseignements personnels, médicaux ou utilisés aux fins de communication. Je m'engage à respecter la confidentialité de ces renseignements et je comprends que leur divulgation, reproduction, distribution ou autre utilisation non autorisée est strictement interdite.

### **PARTIE D : Code de conduite**

J'ai lu et je comprends le **Code de conduite**, et j'accepte de m'y conformer et d'en respecter les règles.

**Oui, j'accepte les engagements énoncés dans les parties C et D.**

Signature: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Nous protégeons et respectons vos renseignements personnels. Ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins énoncées sur le formulaire ou visées par celui-ci. Pour plus d'information, consultez notre énoncé sur la confidentialité à [www.girlguides.ca](http://www.girlguides.ca) ou communiquez avec votre bureau provincial ou le Bureau national pour obtenir un exemplaire de l'énoncé.*

*VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.  
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.*

## **Code de conduite**

(Révision : 9 décembre 2010)

*Le présent Code de conduite fait partie intégrante de l'implication dans les Girl Guides of Canada – Guides du Canada (GGC). Le Code de conduite exige que tous les membres, bénévoles, employés et parents ou tuteurs des membres se conforment aux règles suivantes :*

1. S'abstenir de toute parole, de toute action et de tout comportement, de quelque forme que ce soit, manifestant un manque de respect envers d'autres membres, bénévoles, employés ou membres des familles de telles personnes.
2. Maintenir la réputation et l'intégrité des GGC en s'assurant que leur conduite, que ce soit en personne, en ligne ou autrement, soit une source d'honneur et de fierté pour les GGC.
3. Veiller à procurer un environnement qui soit sécuritaire et protège les membres, filles et adultes, les bénévoles et les employés contre la violence psychologique, physique, verbale et sexuelle.
4. Respecter le droit à la protection de la vie privée des autres membres, bénévoles et employés, et le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels.
5. Agir avec honnêteté et intégrité dans toute transaction portant sur les biens, les fonds ou tout autre élément d'actif appartenant aux GGC.
6. Respecter et observer les lois du Canada et de la province pertinente ou du territoire pertinent.
7. Traiter les membres, bénévoles, employés et familles des membres équitablement, sachant que les GGC ne tolèrent aucune discrimination illicite fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la capacité mentale ou physique, les croyances politiques, le statut socio-économique, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou tout autre motif énoncé dans la législation sur les droits de la personne de la juridiction dans laquelle les personnes concernées se trouvent.

*De plus, les membres, bénévoles et employés doivent observer ce qui suit :*

8. Souscrire aux principes de la Promesse et de la Loi des GGC, et adhérer aux règlements, aux politiques et aux méthodes des GGC.
9. Assumer les rôles et responsabilités énoncés dans leur description de tâches (s'il y a lieu) et exercer leurs fonctions dans les limites de leur autorité.
10. Assurer diligemment la confidentialité de tout renseignement relatif aux Guides du Canada obtenu dans l'exercice de leurs fonctions guides qui n'est pas du domaine public.

Les Girl Guides of Canada – Guides du Canada se réservent le droit de prendre des mesures relativement à toute violation du Code de conduite.



*VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.*

*NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.*

## **Le Code de conduite et vous**

(Mars 2011)

Les valeurs mises de l'avant par les Girl Guides du Canada – Guides du Canada (GGC) sont énoncées dans la Promesse et la Loi, et appuyées solidement par le Code de conduite. Puisque vous faites partie de la communauté guide, vous – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés – avez le droit de bénéficier d'un environnement respectueux, sécuritaire et positif. Ce droit s'accompagne de la responsabilité d'assurer que l'expérience soit respectueuse, sécuritaire et positive pour toutes les personnes qui sont impliquées dans le mouvement guide.

### **Chaque personne impliquée dans les GGC a des rôles et des responsabilités à assumer relativement au Code de conduite :**

- Respecter les principes du Code de conduite et être personnellement responsable de vos actions et de vos comportements.
- Vous tenir responsables les unes les autres de vos actions et de vos comportements.
- Communiquer de façon ouverte, claire et respectueuse pour résoudre les problèmes.
- Prendre des mesures promptes et raisonnables pour régler les problèmes en temps opportun afin d'éviter une escalade inutile, et demander de l'aide au besoin.
- Être un modèle pour les autres, particulièrement pour nos filles membres/filles/pupilles.

### Les GGC s'attendent à ce que les membres adultes travaillant auprès des filles :

- présentent et expliquent le Code de conduite aux filles de leur unité et s'entendent avec elles sur son application à leur unité;
- s'informent sur les politiques et les méthodes des GGC;
- expliquent aux bénévoles non membres et aux parents/tuteurs les politiques et les méthodes pertinentes à leur interaction avec les GGC;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les parents/tuteurs;
- appliquent des règles de comportement uniformes pour toutes les filles.

### Les GGC s'attendent à ce que les parents/tuteurs :

- encouragent et aident leur fille/pupille à respecter le Code de conduite;
- s'assurent que tout autre parent/tuteur de leur fille/pupille connaisse le Code de conduite et la responsabilité qui lui incombe de le respecter dans ses interactions avec les GGC;
- soutiennent les efforts des GGC et de ses membres adultes pour maintenir un environnement où tout le monde aime le guidisme;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les responsables de l'unité de leur fille/pupille.

### Les GGC s'attendent à ce que les filles membres :

- participent à la programmation avec leur responsable d'unité en vue de connaître le Code de conduite et nos règles de comportement.

On peut obtenir la politique sur le Code de conduite en s'adressant à un membre adulte ou à un bureau provincial. Les membres adultes et les employés peuvent accéder aux politiques liées au Code de conduite au moyen de la Zone des membres.